



Sondage MAAF-Opinionway :

Pour la 1^{ère} fois en France, L'avis des TPE sur la généralisation de la Complémentaire Santé en entreprise

- *70% des salariés de TPE* accueillent favorablement la mise en place d'une complémentaire santé collective en entreprise.*
- *85% des salariés s'inquiètent du niveau de couverture qui leur sera proposé.*
- *6 salariés sur 10 envisagent de souscrire une sur-complémentaire.*
- *Chez les dirigeants, l'accueil est plus mitigé : un peu plus de la moitié approuve cette mesure.*
- *56 % d'entre eux proposeront une couverture santé minimale.*

Selon un sondage OpinionWay pour MAAF réalisé du 14 au 21 octobre auprès d'un échantillon de plus de 1 000 salariés et 400 chefs d'entreprise de TPE (entreprises de 1 à 9 salariés), **70% des salariés et 55% des dirigeants accueillent favorablement la mise en place d'une complémentaire santé obligatoire dans l'entreprise à partir du 1^{er} janvier 2016** suite à l'Accord National Interprofessionnel (ANI).

Parmi les salariés qui approuvent cette mesure, les hommes (76% versus 64% pour les femmes) et les personnes de 50 ans et plus (76%) se montrent les plus favorables.

Les chefs d'entreprise sont plus partagés puisque 44% d'entre eux la désapprouvent. 49% de ceux qui n'emploient qu'un ou deux salariés et 64% de ceux qui n'ont pas encore mis de complémentaire collective en place y sont réfractaires.

L'obligation d'accès à une complémentaire santé collective est bien connue

79% des salariés et **86%** des dirigeants de TPE interrogés **connaissent l'existence de la mesure** de généralisation de la couverture complémentaire santé à tous les salariés au 1^{er} janvier 2016. Parmi les mieux informés, on trouve notamment les femmes (85%), traditionnellement plus sensibles que les hommes (73%) aux questions de santé.

Alors que 55% des dirigeants de TPE déclarent donner déjà accès à une complémentaire santé collective à leurs salariés, **4 salariés sur 10** déclarent qu'ils **bénéficient déjà de celle de leur entreprise**.

Quant aux autres dirigeants, ils sont actuellement peu enclins à la mettre en place d'ici son application en janvier 2016. Près d'un tiers (32%) des entreprises ne la mettra pas en place avant cette date.

Une mesure qui provoque néanmoins des inquiétudes sur le niveau de couverture qui sera proposé

94% des salariés de TPE redoutent les conséquences de cette mesure, 85% d'entre eux estimant que les entreprises ne proposeront qu'une couverture minimale. 73% des salariés craignent un gel des rémunérations, 67% la diminution d'autres avantages sociaux, 43% la fin des embauches supplémentaires. Plus d'un salarié sur 10 (12%) appréhende même des licenciements suite à l'application de cette mesure.

Ces craintes ne sont pas infondées, puisque **56% des chefs d'entreprise envisagent de ne proposer qu'une couverture a minima.**

En conséquence, **60% des salariés envisagent dès à présent de souscrire une assurance santé supplémentaire** si le niveau de couverture de celle proposée par leur employeur leur semble insuffisant. Du fait du surcoût engendré, seuls 47% des salariés aux revenus les plus faibles (moins de 1000€ par mois au sein du foyer) se disent prêts à recourir à cette solution.

« La généralisation de la complémentaire santé en entreprise va métamorphoser le marché de l'assurance santé. L'enjeu est de taille: 4 millions de salariés supplémentaires seront couverts par un contrat collectif dès janvier 2016. En tant qu'acteur de référence de l'assurance santé auprès des artisans et commerçants, MAAF se doit d'être aux côtés des TPE pour faciliter la mise en œuvre de cette généralisation et apporter aux dirigeants d'entreprises et à leurs salariés les solutions les mieux adaptées à leurs besoins », souligne Joaquim Pinheiro, directeur général de MAAF.

A propos de MAAF

Marque du groupe Covéa, MAAF est l'un des premiers assureurs généralistes en France. Il propose à ses 3,6 millions de sociétaires et clients des solutions globales en assurances (auto, habitation, risques professionnels mais aussi santé, prévoyance, assurance vie...) et des services à forte valeur ajoutée (assistance, crédits...).

MAAF assure près de 1 million de bénéficiaires en santé (individuelle et collective). En 2013, il a lancé une nouvelle offre individuelle VIVAZEN modulable et l'offre en santé collective à destination des TPE baptisée « Les Façonnables » grâce au partenariat avec l'institution de prévoyance Apgis.

*** TPE : Très Petites Entreprises comportant de 1 à 9 salariés**

Contacts presse:

Marie-Pierre Michel – 01.53.10.63.57 – Christine Givernaud – 01.53.10.65.12